

RÈGLEMENT

MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS

Mentions Relatives: ABA, ABA-RA, ABC, ACA, BMA, FAA, IEA, IEB, IED, IFB, IGP-RA, IRB-RA
Office Responsable: Chief Academic Officer

Implication des Parents et de la Famille

I. OBJECTIF

Faciliter un fort partenariat entre la maison et l'école, promouvoir et améliorer des pratiques d'implication des parents/tuteurs légaux et de la famille qui sont efficaces et compréhensives, et soutenir les efforts pour assurer que l'implication des parents/tuteurs légaux et de la famille reflète la diversité des communautés scolaires locales.

II. RAISONS

La recherche indique que l'implication des parents/tuteurs légaux et de la famille dans l'éducation affecte de façon positive l'apprentissage et le développement sain de l'élève. Il s'agit d'une stratégie importante dans le comblement de l'écart de rendement qui aide à assurer un environnement d'apprentissage sûr et respectueux.

III. DÉFINITIONS

- A. *La communauté* est composée de nombreux citoyens qui ont un intérêt direct dans l'éducation des enfants.
- B. *La diversité* comprend les différences basées sur, mais pas limitées à, des caractéristiques personnelles réelles ou perçues telles que définies dans la Politique ACA du Montgomery County Board of Education, *La Non-discrimination, l'Équité, et la Compétence Culturelle*.
- C. *Un membre de la famille* d'un enfant signifie un proche par le sang, par adoption, ou par mariage.
- D. *Un parent* est un parent biologique, un parent adoptif, un parent d'accueil, un tuteur généralement autorisé à agir en tant que parent de l'enfant, un parent de substitution désigné, un individu agissant à la place d'un parent biologique ou adoptif (y compris

un grand-parent, un beau-parent, ou autre proche) avec qui l'élève réside, ou un individu qui est responsable légalement du bien-être de l'élève.

- E. *L'implication des parents* est basée sur, mais pas limitée aux, Normes Nationales pour les Partenariats Famille-École (National Standards for Family-School Partnerships):
1. Accueillir toutes les familles dans la communauté scolaire
 2. Communiquer efficacement
 3. Soutenir la réussite des élèves
 4. Défendre les enfants
 5. Partager le pouvoir
 6. Collaborer avec la Communauté

IV. PROCÉDURES POUR LES ÉCOLES DE QUARTIER

Les employées doivent communiquer un engagement au développement des communautés scolaires respectueuses et inclusives, ainsi que profiter des opportunités de développement professionnel concernant la compétence culturelle et l'implication efficace des parents/tuteurs légaux et de la famille. Afin de développer des forts partenariats entre la famille et l'école, les écoles de quartier feront ce qui suit:

- A. Assurera que le personnel comprend les Normes Nationales pour les Partenariats Famille-École et reçoit des stratégies en vue de mettre en œuvre les normes.
- B. Travaillera de façon collaborative avec les bureaux centraux dans l'identification et l'utilisation de ressources et de soutiens qui promeuvent l'implication des parents/tuteurs légaux et de la famille.
- C. Assurera qu'un environnement positif est en place dans leurs bâtiments où tous les parents/tuteurs légaux se sentent accueillis et sont traités avec respect.
- D. Fournira une variété d'opportunités pour que les parents/tuteurs légaux puissent faire du bénévolat à partir de la maison et à l'école.
- E. Utilisera de multiples méthodes et langues, selon le besoin, pour assurer une communication efficace en temps opportun, y compris, mais pas limitée à, des

bulletins, le site web de l'école, des listes de diffusion électronique, le Portail myMCPS pour les Parents, et Connect-ED.

- F. Offrira des programmes et activités pour les familles qui sont liées clairement à l'amélioration des résultats des élèves, telles que des soirées Family Math and Literacy (Maths et Alphabétisation pour la Famille), des ateliers qui expliquent le programme d'études, des informations concernant les procédures de l'école, et des ressources dans l'école et la communauté. Les écoles devraient identifier une zone ou un endroit dans l'école où des matériaux pour les parents/tuteurs légaux sont accessibles.
- G. Travaillera de façon collaborative avec l'Association Parent-Enseignant-Élève (PTSA) et d'autres groupes impliquant les parents/tuteurs légaux afin de soutenir et engager les parents/tuteurs légaux en tant que défenseurs de leurs enfants et en tant que participants dans le processus d'amélioration scolaire.
- H. Inclura dans leurs équipes d'amélioration scolaire des parents/tuteurs légaux qui reflètent la diversité de la communauté scolaire locale et qui ont l'occasion de participer de façon significative dans l'équipe.
- I. Emploiera de multiples méthodes dans la récolte de commentaires des parents/tuteurs légaux, y compris, mais pas limité au, Sondage de l'Environnement Scolaire (Survey of School Environment), et dans le partage des commentaires avec la communauté des parents/tuteurs légaux. Des phases d'action appropriées devraient être incluses dans le plan d'amélioration scolaire.
- J. Assurera qu'un processus clair existe pour aborder et résoudre les préoccupations des parents/tuteurs légaux.
- K. Développera des partenariats avec les entreprises et groupes de la communauté afin de soutenir l'apprentissage des élèves et l'implication des parents/tuteurs légaux.

V. PROCÉDURES POUR LES BUREAUX CENTRAUX

Les employés dans les bureaux centraux doivent communiquer un engagement à l'implication des parents/tuteurs légaux et de la famille et traiter les parents/tuteurs légaux d'une manière respectueuse dans toutes les interactions. Le personnel profitera des opportunités de développement professionnel concernant la compétence culturelle et l'implication des parents/tuteurs légaux et de la famille. Le personnel approprié du bureau central soutiendra les écoles dans leurs efforts d'implication des parents/tuteurs légaux et fera ce qui suit:

- A. Fournira une formation concernant les Normes Nationales pour les Partenariats Famille-École et partager des meilleures pratiques, des stratégies, et des ressources pour l'implication efficace des parents/tuteurs légaux et de la famille.

- B. Travaillera avec les universités qui préparent les enseignants et les administrateurs à soutenir l'inclusion des pratiques d'implication des parents/tuteurs légaux et de la famille dans leurs programmes académiques.
- C. Aidera les écoles dans leurs efforts d'inclure les parents/tuteurs légaux dans le processus d'amélioration scolaire, et à développer et mettre en œuvre des phases d'action relatives aux Normes Nationales pour les Partenariats Famille-École.
- D. Fournira des mécanismes, des formations, et des soutiens appropriés en vue d'aider les écoles dans leurs efforts de communication bilatérale, y compris, mais pas limités à: le Portail myMCPS pour les Parents, Connect-ED, le système de publication web, Language Line, et des services de traduction et d'interprétation.
- E. Examinera de façon régulière la participation des parents/tuteurs légaux et les résultats du Sondage d'Environnement Scolaire, ainsi que les données concernant l'activation du Portail myMCPS pour les Parents et l'usage de Connect-ED, afin de déterminer si des améliorations dans l'ensemble du système sont nécessaires, et d'identifier les soutiens pour aider les écoles dans leurs efforts de communication.
- F. Fournira des matériaux relatifs à l'ensemble du système pour les parents/tuteurs légaux dans des formats multiples (imprimé, vidéo, web) et dans des langues multiples.
- G. Informera les écoles quant aux ressources pour les familles qui sont disponibles dans la communauté et à travers des agences gouvernementales.
- H. Fournira une orientation et une formation pour les coordinateurs de bénévolat scolaire et soutiendra les efforts des écoles d'inclure les parents/tuteurs légaux en tant que bénévoles.
- I. Fournira des programmes, ateliers, et soutiens de l'ensemble du système afin d'accroître la connaissance et la compréhension des parents/tuteurs légaux concernant le système scolaire et d'aider dans le développement de leurs compétences de leadership et de défense.
- J. Fournira des opportunités pour les parents/tuteurs légaux de participer dans les processus de planification stratégique et de budget du Board of Education, et de participer dans des groupes de travail et des comités consultatifs dans l'ensemble du système.

Historique du Règlement: Nouveau Règlement le 21 août 1991; révisé le 21 juillet 2003; révisé le 3 septembre 2010; révisions non substantielles le 24 juillet 2017.